

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelle catastrophe ! Nous sommes exposés à avoir une bonne vendange !

Nous sommes encore à trois mois des vendanges et déjà s'élève des pays viticoles une longue rumeur d'angoisse et de désespoir. De quoi se plaignent-ils ?

Nous allons voir.

Autrefois des crises ravageaient périodiquement tantôt telles régions du monde et tantôt telles autres. C'étaient des famines. Elles étaient terribles. Elles faisaient d'innombrables victimes qui subissaient leur destin avec une sombre résignation parce qu'elles sentaient que personne n'en était coupable et que personne ne pouvait rien contre lui. Il y avait disette. Il n'y avait pas assez de choses pour en donner à tout le monde. Cela était affreux, mais cela avait une raison que l'on pouvait comprendre.

Aux hommes de ces lointaines époques, à ceux du moins qui pouvaient réfléchir sur les effets et sur les causes, il semblait qu'il y avait à ce mal un remède tout indiqué et qu'en supprimant la cause on supprimerait l'effet. Personne n'aurait mis en doute cette affirmation qu'il n'y aurait plus de misère dès qu'on serait en mesure de créer assez de richesses pour que tout le monde en ait sa part. Depuis plus d'un siècle, la civilisation occidentale a fait dans ce but un immense et magnifique effort. Des prodiges d'intelligence et d'énergie ont été déployés pour vaincre la disette, pour fournir aux hommes une source de biens toujours renouvelés et capable de les alimenter inépuisamment.

La réussite est complète ! Le mal d'autrefois est complètement éliminé. Mais c'est de surabondance qu'on souffre aujourd'hui et les Français, maintenant, sont malheureux parce qu'ils ont trop de tout.

Je faisais ces réflexions en lisant dans les publications méridionales que « la situation du marché des vins, qui s'est aggravée ces jours derniers, menace de mort totale les populations vigneronnes du pays ». Tels sont les termes mêmes dont se sert un de nos grands confrères de la région viticole.

Direz-vous qu'en adressant son appel angoissé aux pouvoirs publics « responsables » — responsables de quoi, Seigneur ? — en faveur des viticulteurs « qui réclament leur droit à la vie », direz-vous que notre ardent confrère exagère peut-être un peu ?

On pourrait le supposer s'il était seul à parler ainsi. Mais voici le texte du télégramme que la Chambre de commerce de Béziers vient d'envoyer au ministre de l'Agriculture qu'elle implore, vous le remarquerez, dans les mêmes termes que s'il était Dieu le Père : « La Chambre de commerce de Béziers joint sa voix à celle de tout le Midi angoissé et adresse une solennelle prière au gouvernement pour agir et sauver la région, au bord de l'abîme. — Granaud, président. »

D'autre part, la Fédération départementale des caves coopératives de l'Aude télégraphie : « La Fédération départementale des caves coopératives de l'Aude, devant l'extrême gravité de la situation viticole, causée par l'effondrement des cours des vins, poutant amener des réactions violentes [ceci n'a plus tout à fait l'accent d'une prière] « demande que des mesures opportunes soient prises de toute urgence pour redresser le marché des vins. — Le Président. »

Prières ou menaces, ils sont d'accord pour appeler au secours ! Ils signalent « l'extrême gravité de la situation » ; ils demandent qu'on « sauve la région au bord de l'abîme » et qu'on « redresse le marché des vins » par des « mesures opportunes » à prendre « de toute urgence »...

Quelles mesures opportunes ? Voilà ce qu'ils omettent de dire et qui aurait tout de même une certaine importance !

Quant à la nature du malheur qui les menace j'en ai trouvé l'exposé dans une étude que publie la Revue

des boissons sur les apparences de la prochaine récolte. Là, tout nous est révélé... Après des considérations générales sur le découragement qui s'est répandu dans les milieux vignerons, notre confrère ajoute : « L'état actuel des récoltes, en cours de végétation, n'est pas fait d'ailleurs pour apporter un réconfort quotidien à un marché désemplé... »

« Qu'est-ce qu'il aurait donc fallu pour apporter ce réconfort ? Eh ! parbleu, l'espérance d'une mauvaise récolte ! On a pu la nourrir quelque temps cette douce espérance. Puis, il a fallu y renoncer... »

« Malgré un mois de mai exécrable au point de vue climatique, la vigne semble, tout au moins dans les vignobles de grande production, devoir sortir victorieuse des intempéries qui menaçaient son développement... »

Ce délicieux et exécrable mauvais temps du mois de mai sur lequel on comptait pour anéantir les raisins les a laissés intacts. Sur les ceps chargés de grappes, ils grossissent au grand soleil de juin s'enflant d'une richesse qui va ruiner ses propriétaires. Quelle misère !... Nous sommes... nous allons avoir une belle récolte !

Ne croyez pas que je dénature le sentiment éprouvé par les vignerons en l'exprimant dans cette formule brutale. Il est dans tous les cours sinon sur toutes les lèvres. Notre confrère de la Revue des boissons ne dit pas autre chose lorsque, après avoir déploré que la récolte algérienne soit « superbe dans sa généralité », il en vient à évaluer son rendement possible. L'année dernière, on l'avait prévu à un chiffre de 15 millions d'hectos, elle avait atteint 21 ou 22 millions.

Eh ! bien, conclut notre confrère, « IL EST À CRAINDRE QU'IL EN SOIT DE MEME EN 1935 ». C'est clair ! La catastrophe qui nous menace c'est une surabondance de biens ! Et c'est contre ça qu'on en appelle à la protection des pouvoirs publics après avoir vainement imploré les intempéries du ciel !

Avions-nous tort de dire récemment que la « crise » qui détraque toute la machinerie sociale a des causes générales et que ce n'est pas sur le plan politique qu'il faut lui chercher des remèdes ?

Quant aux vignerons, il leur reste encore des chances favorables. Rien ne permet de croire que le ciel les a complètement abandonnés. Qui sait s'il ne leur réserve pas quelques honnes surprises : le mildiou, l'oïdium, la cochyliis ou de solides grèles qui détruiraient sur pied une partie de cette maudite récolte, ou, mieux encore, quelque vaste cyclone qui dévasterait la moitié du vignoble français.

Enfin, comme on voit, tout espoir n'est pas encore perdu !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

L'ETAT MALHONNETE

Un honorable citoyen, désireux de répondre à l'appel de son pays, géré dans ses entournures financières, prit un jour un paquet de billets de la loterie nationale. Peut-être en faisant ce geste prodigieux avait-il déjà la cervelle à l'envers ; quoi qu'il en soit, huit jours après, il entra dans un asile... de repos où il passa une année, sans souci de la route de la Fortune.

Or, il arriva qu'elle tourna à son profit. Quand, libéré de la douche, il rentra chez lui et refit connaissance avec ses précieuses vignettes, il apprit que le destin l'avait enrichi de quelques milliers de francs. Hélas ! quand il voulut faire passer ceux-ci de la caisse publique dans la sienne, il se heurta au refus formel du comptable, six mois ayant réalisés la rapide prescription de ce bienheureux gain.

Que fit notre homme ? Prouvant ainsi qu'il n'était pas si fou qu'il pouvait en avoir l'air, il assigna le ministre des Finances, es qualifié de grand-maitre de la loterie nationale et, invoquant le cas de force majeure devant lequel il s'était trouvé et qui l'avait contraint à négliger ses intérêts, votre même ses débiteurs, il réclama le versement des lots. A quoi, comme je l'ai dit, le juge de paix se défilait courageusement par la tangente, arguant que le paiement des lots constituait un service public ressortissant à la compétence du Conseil d'Etat.

On verra bien ce que cette haute

Informations

Au Sénat

Dans la séance de mardi, le Sénat a discuté le projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à l'organisation et à l'assainissement des marchés du lait et des produits résineux.

M. Donon demande le vote du projet qui soutient également M. Gardey. Les deux premiers articles du projet sont adoptés.

Le projet de loi relatif à l'avancement d'un mois et demi de la date d'incorporation militaire dans les garnisons des fortifications du Nord-Est est adopté.

A la Chambre

Dans la séance de mardi, la Chambre vote le projet de loi tendant à l'établissement de servitudes spéciales dites « Servitudes dans l'intérêt de la navigation aérienne ».

La Chambre discute la proposition de loi votée par la Chambre, relative au règlement du prix de vente des fonds de commerce. Après des interventions de MM. Sérol, Brandon, Hérad, à la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre est appelée à discuter une proposition de M. Bracke, tendant à charger la Commission du suffrage universel d'élaborer, dans un délai de 8 jours, un projet de réforme électorale instituant, pour les élections législatives, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle sans prime ni panachage. La discussion immédiate de la proposition de résolution de M. Bracke est ordonnée par 320 voix contre 239.

Déclaration de M. Laval

M. Laval a déclaré aux représentants de la délégation des gauches qu'il ferait vendredi soir, à la tribune, une déclaration de nature à apaiser les inquiétudes qui se sont manifestées dans certains groupes parlementaires, à la suite des rassemblements opérés par les organisations politiques ou autres.

Il a indiqué que les pouvoirs exceptionnels qui lui ont été accordés par le parlement lui permettraient de défendre l'ordre public nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre de redressement financier. Il a pris l'engagement de primer toutes les menées qui porteraient atteintes aux libertés démocratiques et à la légalité d'un quelconques vint.

En faveur de la viticulture

M. Marcel Régnier, ministre des finances, a exposé les mesures que, d'accord avec M. Cathala, ministre de l'Agriculture, il avait arrêtées pour venir en aide aux populations viticoles si durement éprouvées par la mévente des vins.

Afin d'assainir le marché, le service des alcools procédera à des achats supplémentaires au prix de 480 francs l'hl d'alcool pur, à la condition que les vins distillés aient été payés au minimum 4 francs le degré-hectolitre.

Cette dépense sera exclusivement financée grâce à la surtaxe aux droits de circulation instituée par la loi du 24 décembre 1934, et ne pourra ainsi entraîner aucune charge pour les finances publiques.

Dans les écoles lithuanienne

Dès la rentrée d'automne, l'allemand cessera d'être considéré comme langue obligatoire dans les gymnases (lycées de garçons) ; il y sera remplacé par l'anglais. Dans les lycées (établissements d'enseignement féminin), la langue obligatoire sera le français.

Assemblée dira de l'affaire, un jour on l'autre, — plutôt l'autre, car sa justice n'est pas expéditive. Mais ce sera l'occasion d'étaler une fois de plus dans le prétoire la malhonnêteté classique de l'Administration, sous quelque face qu'elle se présente.

On en connaît maint exemple. Celui qui nous occupe constitue, en fait, le refus opposé de payer une dette certaine, sous le prétexte d'une prescription, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle fut bien vite acquise. Il y a, dans ce domaine, des procédés de foire d'empoigne qui quadrèrent à leur auteur, s'il n'était pas l'Etat, la Maison centrale ou les galères à temps, — celui des mandats et des monnaies, notamment.

Vous déposez à un quelconque des fonds, à charge de les transmettre à un destinataire qui néglige de présenter dans un certain délai son titre au paiement, ou bien encore vous oubliez en tiroir des pièces, qu'on démontre un beau jour. Pour acquiescer l'un et l'autre, vous avez bien versé votre argent dont l'Etat vous doit compte à tout moment ; n'est-ce pas de sa part l'exercice d'un abus malhonnête que de refuser le paiement au bout d'un temps qu'il a fixé de son seul pouvoir ? Pourtant, il le fait et les deux cas cités ne sont pas uniques. Cette histoire est pourtant une nouveauté qui ne dépare pas la collection.

Daniel BRICE.

Le conflit italo-éthiopien

La légation italienne a donné l'ordre à tous les sujets italiens de quitter le territoire abyssin dans un délai de dix jours.

La délégation italienne a remis une note au gouvernement abyssin que l'Italie accuse d'usurper le sultanat de Djimma et de vouloir le placer sous sa suzeraineté. Des intérêts italiens étant en jeu, le gouvernement italien estime devoir faire des réserves formelles.

L'Italie a été informée, déclare la note, que l'Abyssinie exerce une administration directe sur Djimma et cherche à assurer sa souveraineté sur le sultanat.

On sait que Djimma est le territoire abyssin relativement éloigné de la Somalie italienne et confinant au sud du Soudan anglo-égyptien.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de M. Henri Chevrier, député radical-socialiste du Loiret.

Une tornade s'est abattue mardi sur Mont-de-Marsan et la région, occasionnant des dégâts considérables. La grêle recouvrait le sol d'un tapis de 15 à 20 centimètres d'épaisseur.

— La Commission sportive de l'Aéro-Club de France a fixé provisoirement à 4.335 kilomètres la distance parcourue en ligne droite par l'hydravion « Croix du Sud », piloté par le lieutenant de vaisseau Hébrard.

— M. le vice-amiral Durand-Viel est élu membre titulaire de la section de géographie et navigation de l'Académie des Sciences, en remplacement de l'amiral Pourmier.

— M. William Thorp a été réélu, mardi, bâtonnier de l'Ordre des Avocats du barreau de Paris.

— Une explosion a déterminé, mardi, à 13 heures, un violent incendie dans un immeuble, à Limoux. L'immeuble a été détruit. On a retiré des décombres le corps d'un locataire, M. Bonnafoix.

NOS ÉCHOS

Le drapeau de la Duchesse.

Les courses d'Ascot se sont déroulées brillamment, mais sous la pluie. Les belles robes se cachèrent dans des imperméables, la piste était mouillée et l'herbe avait si bien poussé autour du champ de courses que les spectateurs avaient l'impression de jouer aux Indiens sur la pampa.

L'énigme de la journée n'était pas : « Quel cheval gagnera la course ? » Non, Mais : « Quel chapeau portera la duchesse ? »

Ce n'est un secret pour personne que la duchesse de Kent a gardé le goût de la princesse Marina pour les très grands chapeaux ; d'autre part, chaque fois que, sur cette tête princière, se balance une capeline à larges bords, toute l'Angleterre chuchote : « Que dira la Reine ? » Car la Reine n'aime que les toques et Sa Majesté l'a bien prouvé.

Or, grande joie des photographes et jubilation des journalistes, le chapeau de la Duchesse dépassa toute espérance ; il était ravissant, mais grand, si grand qu'il a battu tous les records.

Que dira la Reine ?

Projets financiers.

Rien de sérieux ne saurait encore être dit sur les projets financiers du gouvernement, au moins dans leur détail. Et déjà tout le monde proteste, s'indigne, menace.

Ainsi est tristement illustré un mot récent de M. Joseph Caillaux : — Autrefois, un ministre des Finances avait seulement à faire attention à plumer la poule sans trop la faire crier. Aujourd'hui, il faut qu'il veille à ne pas la laisser crier avant même qu'on l'ait touchée !

Arithmétique du cœur.

Le père sensé. — Mais tu ne peux pas épouser ce garçon, ma pauvre petite. Il ne gagne que 600 fr. par mois. Te représentes-tu ce que c'est que de vivre à deux, avec 600 francs, pendant trente longs jours ?

La fille, amoureuse. — Trente tout petits jours, papa. Le temps passe vite, quand on s'aime.

Le pègre !

Pendant la guerre de 1914, à Bordeaux, une brave femme s'exclamait dans la rue Sainte-Catherine : « Ils m'ont pris mon fils ! Auguste, soldat ! Ah ! le pègre ! Lui, si doux et pas batailleur pour deux sous ! »

Nuances.

— Alors, vous courez toujours après votre idéal ?
— Dieu merci, non ! Maintenant, je cherche un mari !

LES LEÇONS PERDUES DE L'HISTOIRE

Rivalité renaissante

A l'occasion de l'accord naval anglo-allemand qui vient d'être conclu et qui — n'en déplaise à nos voisins d'outre-Manche — est un prélude à une nouvelle ère de rivalité germano-britannique sur mer, il me paraît opportun de rappeler certains passages des mémoires du prince Bülow, qui montrent, une fois de plus quel souci les Allemands ont toujours eu de dissimuler très soigneusement l'état véritable de leurs préparatifs de guerre.

Au printemps 1904, relate le prince de Bülow — qui, à cette époque, était comte et chancelier de l'empire allemand — l'empereur Guillaume II lui annonça la prochaine visite du roi d'Angleterre, Edouard VII, à Kiel. Le kaiser était ravi à la pensée de recevoir son oncle dans le grand port de guerre allemand. Le chancelier, qui si souvent a reproché à son maître d'avoir toujours manqué de diplomatie, se douta aussitôt que cette visite du roi Edouard à Kiel avait été sollicitée par l'empereur. Et il n'en fut guère enchanté.

« Quand le mois de mai arrivait, note-t-il, quand les arbres bourgeonnaient, le besoin d'activité se réveillait dans l'âme mobile de Guillaume II, souvent de façon malheureuse... »

Von Bülow eût préféré que l'entrevue — puisqu'il fallait bien s'y résigner — eût lieu, entre les deux souverains, ailleurs qu'à l'endroit même où l'Allemagne forgeait les redoutables armes qu'elle devait retourner un jour contre les Anglais.

Comme ces pensées assaillaient le chancelier, l'amiral von Tirpitz accourut chez lui. Le secrétaire d'Etat à la marine venait d'être lui aussi informé par Guillaume II de la prochaine visite du roi Edouard à Kiel. L'amiral en était encore plus troublé et alarmé que de Bülow. Il craignait, disait-il, l'infantine vanité de l'empereur qui ne pourrait s'empêcher de faire devant les Anglais l'étalage des rapides progrès de la marine de guerre allemande. De toute façon, insistait von Tirpitz, il fallait empêcher la concentration de toute la flotte à Kiel. Moins on y montrerait de bateaux aux Anglais, mieux cela vaudrait.

Et le chancelier et le secrétaire d'Etat à la marine résolurent d'aller sur-le-champ voir l'empereur pour lui soumettre leurs observations.

Le kaiser les reçut aussitôt au Grand Palais impérial de Berlin. Le chancelier exposa, le premier, au souverain qu'une entrevue avec le roi d'Angleterre à Hombourg, à Wilhelmshöhe ou même à Berlin lui eût semblé préférable à une réception dans le plus grand port de guerre allemand.

Guillaume accueillit fort mal les observations de son premier ministre. D'un ton acerbe, il déclara qu'il avait déjà télégraphié à son oncle pour lui exprimer toute la joie qu'il avait de le recevoir à Kiel. Il n'était donc plus guère possible de remettre l'affaire en question.

L'amiral von Tirpitz fit alors valoir les raisons pour lesquelles il ne fallait guère réunir, à cette occasion, toute la flotte de guerre à Kiel.

L'empereur lui répondit sèchement qu'il était puéril de s'imaginer que les Anglais manqueraient de renseignements précis sur la flotte allemande, depuis les plus gros cuirassés jusqu'aux moindres petites embarcations.

Paradoxe. — Il était question, devant Yves Mirande, de la vulerie avec laquelle la Chine accepte les soufflets japonais.

— J'aurais pourtant cru, fit Mirande, que depuis qu'ils avaient coupé leurs nattes, les Chinois ne pouvaient plus se laisser marcher sur la queue !

Ennemis.

Un mot désabusé d'Eugène Lantier, notre confrère mort il y a quelques mois et qui savait mettre tant de philosophie dans son doux scepticisme : « Comme on serait heureux si on n'avait pour ennemis que des gens qu'on n'estime pas et pour amis que des gens qu'on estime ! »

Toute la vie politique en trois lignes !

« Animé du désir d'« en imposer », comme le dit le prince de Bülow, l'empereur Guillaume avait passé outre aux recommandations de ses conseillers. Mais celles-ci doivent être retenues comme l'expression de la politique constante de l'Allemagne lorsqu'il s'agit de préparatifs militaires. Et les gouvernements anglais qui, actuellement, pour faire trêve à la rivalité germano-britannique et arriver à une problématique limitation des armements sur mer, croient habile de faire des concessions au Troisième Reich, devraient se souvenir de la page d'Histoire que le prince de Bülow a écrite dans ses mémoires et que j'ai cru devoir évoquer ici. »

Car, à la fin du mois de juin 1904, lors de la visite du roi d'Angleterre dans le grand port de guerre allemand, au cours de cette grande semaine de Kiel dont l'empereur Guillaume avait été le puissant animateur, des paroles de paix furent, comme aujourd'hui, prononcées de part et d'autre.

Au dîner officiel, à bord du Hohenzollern, dans un discours préparé avec la collaboration du chancelier de Bülow, l'empereur allemand, s'adressant au roi d'Angleterre, avait dit :

« Tout le monde sait que les paroles et les actes de Votre Majesté tendent vers ce même but : le maintien de la paix ; comme, de toutes mes forces, j'ai toujours agi dans ce sens, moi aussi, j'espère que Dieu accordera le succès de nos efforts communs. »

Et le roi Edouard avait répondu : « Puissent nos pavillons flotter ainsi l'un à côté de l'autre, comme aujourd'hui et jusque dans les temps les plus lointains, pour le maintien de la paix et de la prospérité, non seulement de nos pays, mais de toutes les autres nations !... »

Mais, dix ans après, ce fut la guerre, les combats navals de Coronel et des îles Falkland, la piraterie sous-marine et, au printemps 1916, la grande bataille du Jutland. Celle-ci fut bien une victoire anglaise, puisque les Allemands rompirent le combat et ramenèrent leurs vaisseaux à leurs bases. Mais la lutte avait été rude. La victoire fut chèrement payée, et, dans la bataille, la marine allemande fit preuve de qualités qui sont encore, et maintenant peut-être plus que jamais, une lourde menace pour l'avenir (De l'Ordre).

Antoine SCHEIKEVITCH.

Poète à ses heures. — Un jeune médecin récitait des vers de sa composition à Madeleine Carlier qui vient de mourir. La belle artiste lui dit : « Je ne vous connaissais pas ce talent, j'ignorais que vous étiez poète. — Pour tuer le temps, chère Madame. — Vous n'avez donc pas encore de clients ? »

En autobus.

Une très jolie femme descend de l'autobus CM Alors le conducteur s'approche d'un voyageur, le touche à l'épaule et lui dit d'un air d'infinie complaisance : « Vous voyez, Monsieur, que nous avons de la belle clientèle. »

Le Liseur.

Chronique du Lot

Cour d'Assises du Lot

Attentats à la pudeur

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédent numéro, devant le jury du Lot a comparu, mardi matin, le nommé Jean Janot, électicien à Figeac, inculpé d'attentats à la pudeur.

Le huis-clos ayant été prononcé, il nous est impossible de rendre compte des débats.

Disons, toutefois, que le réquisitoire de M. Grangé, le distingué magistrat, fut net, précis, sévère. Il demanda au jury de prononcer une condamnation, mais il ne s'opposa pas aux circonstances atténuantes.

M. Gisbert, dans une éloquentة et émouvante plaidoirie, fit appel à la pitié du jury. Et cet appel fut entendu.

Sur 11 questions posées, le jury répondit : « Non » sur 7 et « oui » sur 4 et accorda les circonstances atténuantes.

La Cour, après entente avec le jury, a prononcé le jugement. Janot est condamné à 2 ans de prison.

L'audience a été levée à 8 h. 45. La session est close.

Avis aux employeurs

Le Directeur de l'Ecole Pratique d'Artisan Rural de Souillac informe les industriels qu'il peut les mettre en relation avec de bons demi-ouvriers ayant fait un apprentissage complet de leur profession. Les jeunes gens restant disponibles sont des mécaniciens, des électriciens, des forgerons-serruriers, des charpentiers en bois. L'âge varie de 17 à 18 ans.

LES COLIS DE FRUITS ET LEGUMES

Indications qu'ils doivent porter pour permettre de les identifier

De la Direction des Services agricoles du Lot :

En exécution des lois et décrets tendant à assurer la loyauté du commerce des fruits et légumes et à réprimer la vente des fruits véreux, le Ministre de l'Agriculture, par arrêté du 18 juin paru au Journal Officiel du 22 juin, fixe l'indication susceptible d'identifier les colis dans lesquels des fruits et légumes sont placés en vue de la vente, et qui pourra consister :

a) en initiales au nombre de trois au minimum, qui correspondront, la première et la seconde au prénom et au nom de l'expéditeur de la marchandise ou de celui qui a procédé à son emballage, la troisième à la commune où il est domicilié ;

b) ou une marque (dessin, signe, emblème, qualificatif) si toutefois cette marque a été déposée au greffe du tribunal de commerce. Si cette marque déposée est la propriété d'un groupement professionnel régulièrement constitué, cette marque devra être suivie des initiales prévues au précédent paragraphe, au cas où elle est destinée à être utilisée par un membre du dit groupement et non par le groupement lui-même.

L'indication (initiales ou marque déposée) sera suivie obligatoirement du numéro d'immatriculation, en chiffres arabes, de l'usager et d'un numéro exprimé en chiffres romains désignant le département dans lequel auront été emballés et expédiés les fruits et légumes auxquels elle se rapporte.

Les expéditeurs ou emballeurs qui voudront faire usage d'initiales ou de marques déposées devront faire une demande sur papier timbré, adressée par lettre recommandée au service de la répression des fraudes, contrôle des produits agricoles au Ministère de l'Agriculture, 42 bis, rue de Bourgogne, à Paris.

FEDERATION DES TRANSPORTEURS

En sa qualité de président du Conseil général, M. de Monzie, maire de Cahors, avait convoqué les transporteurs du Lot à une réunion qui s'est tenue à la mairie de Cahors.

Y assistaient les présidents des trois Syndicats de transporteurs déjà existants et un nombre important de transporteurs de toutes catégories.

M. de Monzie fait un exposé de la situation, après quoi a lieu un ample débat auquel prennent part de nombreux délégués. Il est ensuite décidé, par un vote unanime, qu'il faut constituer la Fédération des Syndicats existants, laquelle devra assurer l'entente avec le Conseil général du Lot en vue de l'administration générale du réseau subventionné et de l'étude des questions posées par le décret du 19 avril 1934.

La réunion a fixé les principes de l'accord en ce qui concerne les garanties à donner aux conducteurs et mécaniciens de la corporation, en vue de mettre fin à toute contestation relative aux élections des délégués aux comités techniques départementaux.

Une liste commune a été établie qui, après approbation des présidents des Syndicats, fera l'objet d'un vote de ratification le mercredi 26 courant.

Il a été enfin décidé que les trois présidents de Syndicats, en même temps que MM. Lapleau, Barrat, Calméjane (de Montcuq), Hérédil (de Gramat) et Pouchet (de Gramat) se tiendraient en rapports avec MM. de Monzie, Orliac et Salamié, Conseillers généraux, pour élaborer le texte des statuts d'une fédération des transporteurs du Lot, et en même temps les termes d'une entente éventuelle entre le Conseil général et la fédération à constituer.

Les candidats dont les noms ont été arrêtés d'un commun accord sont, pour la quatrième catégorie : MM. Jarrige, titulaire, et Barrat, suppléant ; pour la cinquième catégorie : M. Jallas, titulaire, et un suppléant choisi par le Syndicat que préside M. Paul Gambade.

En se séparant, la réunion émet le vœu, à la demande de M. Jallas, que les pouvoirs publics soient alertés pour que, dans les mesures budgétaires en cours de préparation, les intérêts des transporteurs publics ne soient pas méconnus, s'agissant d'une industrie nationale en plein développement qui rend à l'économie rurale d'incompréhensibles services.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Admissions au 1^{er} octobre 1935 dans les classes de 6^e

Conformément aux instructions ministérielles, les examens prévus pour l'admission dans les classes de 6^e des lycées et collèges de garçons et de filles au 1^{er} octobre prochain, auront lieu dans chaque établissement aux dates ci-dessous ; savoir :

1^{re} session : lycée de garçons de Cahors, le jeudi 4 juillet ; lycée de jeunes filles de Cahors, le lundi 8 juillet.

Les familles sont prévenues que les dossiers des élèves doivent être complétés obligatoirement :

1^o Une demande d'admission adressée au chef d'établissement, sur papier libre, et accompagnée d'un certificat médical délivré par un médecin assermenté, de préférence par le médecin du lycée ou du collège ;

2^o Un bulletin de naissance ;

3^o Un relevé des notes scolaires de l'élève, dressé par le maître de son école.

Pour les élèves des écoles privées, il devra être produit des certificats ou documents délivrés sous sa responsabilité par le chef d'établissement.

Enfin, les cahiers de devoirs visés par l'inspecteur primaire devront être produits pour les enfants qui étaient instruits jusque là dans leur famille.

Mme la Directrice du lycée et M. le Proviseur recevront les dossiers d'inscription ainsi constitués jusqu'au 6 juillet (pour le lycée de jeunes filles) et jusqu'au 2 juillet prochain inclus pour le lycée de garçons.

Demandez aux automobilistes qui utilisent la SPIDO BR ce qu'ils en pensent, vous l'adopterez.

Spido Br sport

L'huile de sécurité pour autos et motos

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 29
DIMANCHE 30 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Robert LYNEN

DANS
Le Petit Roi

Inspiré du roman de A. Lichtenberger

EDEN

Cloûture pour nouveaux aménagements
JEUDI, SAMEDI, DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Deux grands films parlants
Edward ROBINSON

DANS
Le Bourreau

ET
André ROANNE et Dolly DAVIS
dans une charmante comédie

L'Amour en vitesse

P.C.C.

CAHORS

VOIRIE

Nous voici à l'époque où vont être entrepris les travaux de réparation dans les quartiers de la ville. Il faut reconnaître, en toute franchise, que les travaux de voirie ont commencé et il y a lieu d'espérer qu'ils seront continués.

Certes, on sait bien que tout ne peut pas être fait à la fois. Mais il est des quartiers qui semblent bien avoir un droit de priorité.

La saison chaude — on s'en aperçoit — est arrivée : et déjà les rues sillonnées par les autos, autobus, camions sont à peu près impraticables, en raison des flots de poussière que ces véhicules soulèvent.

La rue Wilson était classée parmi ces rues-là ; l'avenue de la gare, le boulevard également. Mais on les a goudronnées et les nuages de poussière sont bien moins épais.

Mais la rue Frédéric-Suisse ? Cette grande artère, tous les jours, est sillonnée de plus en plus par les véhicules de toutes sortes, et les pauvres bougres, les braves passants qui vont à la gare ou en viennent, constatent qu'en hiver elle est impraticable à cause de la boue, et en été à cause de la poussière.

En vérité, un goudronnage rendrait service à tous les usagers de cette rue, qui, il faut bien l'avouer, si elle n'est pas trop négligée par les services de voirie, ne reçoit pas les améliorations auxquelles elle a droit.

Il y a beau temps que promesse fut faite que cette rue recevrait sa couche de goudron.

Hélas ! elle l'attend toujours et les passants continuent à recevoir, selon les saisons, poussière ou boue.

Mais l'époque est favorable aux réparations, aux travaux de voirie. Nous sommes certains qu'on en profitera pour mettre en état les rues sillonnées par un roulage intense, et fréquentées par des usagers toujours de plus en plus nombreux !

La rue Frédéric-Suisse est bien une de celles-là !

L. B.

Lycée Gambetta

M. Soulié Roger, licencié en droit, commis d'économat au Lycée Gambetta, vient d'être reçu avec le numéro un au concours d'aptitude aux fonctions de sous-économat des lycées nationaux qui a eu lieu à Paris ces jours derniers. Nous applaudissons vivement à ce brillant succès qui fait le plus grand honneur au jeune lauréat ainsi qu'à notre lycée de garçons.

EXERCICE-CONCERT ET CONFERENCE

Le 6 juillet prochain, à 21 heures, les élèves de l'Ecole de musique donneront leur dixième exercice-concert au théâtre municipal.

C'est avec plaisir que nous apprenons que ce concert sera précédé d'une causerie, par notre sympathique compatriote, M. Calméjane-Course.

Cadurcien de pure race, M. Calméjane-Course est un ancien du lycée Gambetta, docteur ès sciences juridiques, docteur ès sciences politiques et économiques, avocat à la Cour d'Appel de Paris et président de la « Diane du Quercy » qui réunit tous les Quercynois de la capitale.

Le titre de la causerie est suggestif : « Dans la coupe de Jouvence : jeune musique et vieux Cahors. » Nous ne doutons pas du succès de cette soirée.

Fédération de chasse et de pêche

Les présidents des sociétés de chasse et de pêche du Lot sont priés de hâter l'envoi à M. Delfort, distillateur à Cahors, de la liste et du montant des adhésions au banquet de la Fédération qui aura lieu dimanche 30 juin courant, à Cahors, hôtel des Ambassadeurs (22 fr. par convive).

La Fédération est déjà assurée de la présence effective au banquet de MM. le Préfet du Lot, René Besse, député de Cahors, M. Dupouy, président de la 6^e région cynégétique à Agen et M. Fricout, inspecteur des Eaux et Forêts à Périgueux.

Fête de la Place Rousseau et des Badernes

La fête annuelle de la place Rousseau qui aura lieu les 29-30 juin et 1^{er} juillet s'annonce comme devant être des plus belles, les préparatifs sont poussés avec entraînement et intelligence par les jeunes gens qui ne négligent rien pour conserver et accroître le bon renom de cette fête.

En voici le programme :

Samedi, à 17 heures, distribution de bouquets, aubade aux habitants.

Dimanche, à 11 heures, apéritifs-concerts ; à 14 heures, grands concours de boules (cours Vaxis), dotés de plusieurs prix en espèces et en nature ; à 17 heures, bal de jour ; à 21 heures, grands illuminations féeriques et grand bal.

Lundi, matin, divers jeux de la veille ; à 14 h., repas jeux sur la place ; à 18 h., apéritifs concerts ; à 21 heures, illuminations et grand bal qui se terminera par le traditionnel grand-père. Comme on le voit, le Comité n'a rien négligé pour satisfaire la population. D'ores et déjà la venue d'un grand nombre de quadrettes et de nombreux forains nous donne à croire le plein succès de cette fête, la partie musicale a été confiée aux fraters-jazz qui saura satisfaire petits et grands. Bon accueil aux étrangers. — Le Comité.

LES EMPLOIEMENTS DES FORAINS

M. le Maire de Cahors vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1^{er}. — Il est interdit aux marchands forains, à dater du 13 juillet 1935 de stationner, déballer ou vendre leurs marchandises sur les Allées Fénelon, c'est-à-dire depuis la façade du monument Gambetta jusqu'au square de Neptune.

Article 2. — Les marchands forains pourront s'installer place Aristide-Briand, en avant du monument Gambetta.

Article 3. — Contrairement à l'article 5 de l'arrêté municipal du 20 février 1932 prescrivant aux marchands ambulants de nationalité étrangère de ne stationner que sur un même emplacement, devant le monument Gambetta, cet emplacement sera réservé tout d'abord aux marchands forains de Cahors, puis aux étalagistes français mutilés ou combattants.

Boulevard Gambetta, côté est : à partir du café du Midi jusqu'à la rue du Maréchal-Joffre — de la rue du Maréchal-Foch à la rue du Portail-Alban.

Boulevard Gambetta, côté ouest, à partir du Tribunal jusqu'à la place Thiers. Les fripiers, installés devant le Palais de Justice, se placeront désormais le long du Tribunal, face sud. Place Thiers : Tous les grands déballages.

Place des Mobiles : Les machines agricoles.

Article 4. — Sous aucun prétexte, les forains ne devront s'installer devant un magasin vendant des marchandises de même nature.

Article 5. — Tous les forains, sans exception, devront être porteurs des pièces exigées par les lois des 30 décembre 1906, 16 juillet 1912, 1^{er} juin 1923 et par les décrets des 7 juillet 1926 et 7 décembre 1928 qui régissent la vente au déballage et l'exercice des professions foraines et ambulantes.

Arrestation mouvementée

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 26 juin, la police a procédé à l'arrestation du nommé Victor-Alphonse Defraisse, 26 ans, forain, demeurant à Montauban.

Defraisse était arrivé jeudi à Cahors et avait loué une chambre rue Pègry n° 4. Mais, en arrivant à Cahors, il s'empressa de se rendre au lieu dit « Belle Roche » près du dépôt de la gare. Son attitude attira l'attention de plusieurs personnes qui surveillèrent ses agissements. Peu après, en effet, ils le virent se glisser vers un rocher et placer un paquet dans la fissure de ce rocher. L'opération faite, il se retira.

Mais les témoins se rendirent à l'endroit et sortirent un sac contenant divers instruments, outils de cambrioleur.

M. Roquain, commissaire de police, fut avisé de ce fait. Le sac fut remis en place, car il était certain que Defraisse viendrait le chercher.

Dès vendredi soir, une surveillance fut établie, de jour et de nuit, à « Belle Roche ». Deux agents ou garde-champêtre furent en faction jusqu'à lundi soir.

En effet, vers 5 heures, l'agent Mourgues vit venir vers la cachette deux individus dont l'un, qui habite Cahors, fut aussitôt reconnu. Ils s'approchèrent de la cachette, Defraisse retira le sac et ils partirent.

Mais, au même moment, l'agent Mourgues s'avança et cria : « Haut les mains ! » L'agent prit la fuite. Defraisse voulut le suivre, mais des employés de la Compagnie du P.O. et l'agent se mirent à sa poursuite et il fut arrêté : ce ne fut pas sans difficultés. Il se débattit violemment et lança un coup de poing à l'agent Mourgues qui l'évita, mais ce fut son collègue, l'agent Terret qui le reçut en plein front, provoquant une forte contusion.

Defraisse fut maintenu et conduit au bureau de police. Au moment où on l'emmenait, il laissa tomber le sac : l'agent le ramassa. Avec cynisme, Defraisse déclara que ce sac n'était pas à lui.

Amené au Commissariat de police il fut interrogé par M. Roquain. Defraisse nia tous les faits qu'on lui reprochait. Il ne put pas nier, toutefois, que l'année dernière, il avait été arrêté en gare de Cahors pour vol de chaussettes commis au restaurant Arnaudet, au Pont Valentré. L'agent Meyre le reconnut, en effet, en entrant au bureau : c'était lui qui l'avait arrêté. Defraisse est un repris de justice. Lafleur aussi.

Dans la soirée, Lafleur, le camarade de Defraisse fut, à son tour, arrêté. Mais, comme il est domicilié à Cahors il a été laissé en liberté.

L'interrogatoire de Defraisse ne donna aucun résultat. Il affirme même que le sac qu'il portait et qui contenait des outils de cambrioleurs, n'était pas à lui. Pour un peu, il aurait déclaré qu'il n'était pas allé à « Belle Roche ».

Defraisse est-il venu à Cahors pour commettre des cambriolages ? Est-ce lui qui est l'auteur des derniers cambriolages commis à Cahors. Il a été écroué à la prison et mis à la disposition du juge d'instruction. Lafleur, également sera interrogé. Saura-t-on la vérité ?

La Boule Cadurcienne

MM. les Membres actifs sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le jeudi 27 juin, à 20 h. 30, café Calmon, place du Champ de Mars. Présence indispensable.

Ordre du jour : compte rendu du Préfédéral ; concours de Catus.

A PROPOS DE L'AMENAGEMENT DE LA HALLE

On nous communique :

Tout le monde sait que la Halle va subir un aménagement nouveau, résultat de diverses délibérations de l'ancienne assemblée municipale. Il consiste à diviser la Halle en une cinquantaine de stands qui seront attribués à divers commerçants qui en démanderont la location.

La nouvelle assemblée municipale a donc trouvé un travail tout préparé. Mais les habitants et les commerçants de ce quartier si peuplé se posent la question suivante : A-t-on pensé à réserver deux ou trois stands pour y édifier un bureau de poste auxiliaire qui soulagerait le bureau principal de la rue Wilson et serait d'une incontestable utilité pour tous les habitants du Centre de la ville et, particulièrement, pour les transactions commerciales si nombreuses dans ce quartier.

Au cas où cette idée n'aurait pas été soulevée au sein de la Commission compétente du Conseil sortant, les habitants du quartier de la Halle la dédient à la nouvelle assemblée municipale avec l'espoir qu'elle y apportera toute l'attention qu'elle comporte, étant donné les incontestables services qu'elle rendrait à toute la population de ce quartier central, si elle était mise à exécution. — Pour le Comité d'initiative.

Examens de préparation militaire

Avis aux candidats

A. Centre de Cahors. — Examen probatoire pour tous les candidats non détenteurs du Certificat d'Etudes ou d'un diplôme équivalent ou supérieur, à 9 heures du matin, Caserne Bessières, le lundi, 1^{er} juillet.

Les candidats sont priés d'apporter de quoi écrire.

Pour tous les candidats, rendez-vous à 7 heures, le 2 juillet au champ de tir de Caillac.

B. Centre de Gramat. — Examen probatoire le 8 juillet à 14 h., à l'Ecole des Garçons, dans les mêmes conditions qu'à Cahors.

Pour tous les candidats, rendez-vous à 7 heures, au Champ de Courses du Tumulus, le mardi, 9 juillet.

Les « Amis de l'Harmonie »

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par « Les Amis de l'Harmonie », sur les Allées Fénelon, le jeudi 27 juin, à 21 h. :

Les Cadets, Allégo, Sousa ; Le Mariage secret, ouverture, Cimarosa ; Lackmé, Fantaisie, Delibes ; Ballet de Faust, A.B.C.D.F.G., Gounod.

Le Directeur : L. GAUBERT.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Comice agricole. — Dans sa réunion générale du dimanche 23 juin, le Comice agricole du canton de Castelnau-Montratier a renouvelé son bureau qui est désormais ainsi composé :

Président, M. Jean Gisbert ; Vice-Présidents : MM. A. Fairy, J. Combettes, F. Paraire, A. Fourniols ; Secrétaire général : M. F. Delaud ; Secrétaire adjoint : M. H. Reste ; Trésorier : M. E. Drillières ; Archiviste : M. F. Laviale.

Dans cette même séance, le Comice a décidé d'organiser, vers la fin du mois de septembre, à Castelnau, un concours agricole et une exposition. Concours de chasselas, fruits et primeurs.

Il a nommé une commission chargée d'établir les programmes de ces concours que nous publierons bientôt.

Naissance. — Nous apprenons avec un très grand plaisir l'heureuse venue au monde d'une ravissante fillette, Marie-Janine-Elisabeth Valmary, la sœur de deux gentils aînés, Pierre et André.

A l'heureux papa, M. Raymond Valmary, notaire à Castelnau, et à la charmante maman, Mme veuve Marie-Jeanne Fourniols, nos bien vives félicitations.

Aux grands-parents, M. Antonin Valmary, notaire honoraire, M. et Mme Léon Fourniols et à l'arrière-grand-mère, Mme veuve Linon, nos bien sincères compliments.

Nuzéjols

Certificat d'études. — Les succès de notre école géminez se confirment de plus en plus tous les ans.

Cette année, sur trois élèves présentés, tous les trois ont été reçus, dont un avec la mention bien. Ce sont : MM. Talayssat (mention bien), Lafon et Treunelle.

Nos meilleures félicitations aux jeunes lauréats et tous nos remerciements à leurs maîtres, M. et Mme Andral, pour l'inlassable dévouement qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur devoir.

Cabrerets

Fête locale. — Nous rappelons que la fête locale de Cabrerets aura lieu les 29, 30 et 1^{er} juillet prochains.

Un orchestre de tout premier choix a été engagé spécialement pour ces réjouissances.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

St-Pantaléon

Hymnée. — Lundi dernier a eu lieu, au milieu d'une affluente de parents et d'amis, le mariage de notre gracieuse compatriote, Mlle Henriette Lasvènes avec M. Laurent Carles, de St-Daunès.

En cette circonstance il nous est

agréable d'adresser aux heureux parents nos meilleurs compliments et aux jeunes époux, nos plus chaleureuses félicitations. — J. P.

Puy-l'Evêque

Propreté des rues. Arrêté municipal. — M. le docteur Rouma, maire, vient de prendre un excellent arrêté pour assurer la stérilité, la salubrité et la commodité de passage dans les voies publiques de la commune. Il ordonne que tous les débris, balayures ou détritus quelconques soient déposés dans des seaux, baquets, caisses ou poubelles que le tombereau de la voirie enlèvera le matin et qui seront enlevés après son passage. Il interdit de pousser dans les caniveaux les boues et immondices. Il exige le nettoyage tout emplacement où l'on aura été obligé de déposer provisoirement des matériaux quelconques. Il recommande aux étalagistes de tenir constamment propre la voie publique devant l'emplacement qu'ils occupent. Il réglemente le dépôt des matériaux de construction. Il interdit le vagabondage dans les rues des animaux de basse-cour, le lavage de linge ou objets quelconque sur la voie publique.

Bref cet arrêté doit faire de Puy-l'Evêque une commune exemplaire par sa propreté et sa bonne tenue. Nous sommes assurés que les habitants auront à cœur de l'observer scrupuleusement.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Concours de pêche. — Dimanche, 21 juillet, sur les bords du Célé, à l'île du Surgé aura lieu un grand concours régional de pêche à la ligne organisé par la Gaule Figeacoise.

Belle manifestation sportive en perspective à laquelle les Membres de cette société sont invités à se faire inscrire sans retard, le nombre des places étant strictement limité. Le droit d'inscription est fixé à 2 francs.

Les inscriptions au concours et banquet sont reçues, dès maintenant, chez MM. Lonjou, rue d'Anjou; Mazet, place Carnot; Bachou, place Carnot; Austruit, avenue Gambetta.

Il y a de nombreux prix et lots.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Certificat d'études. — Nous donnons ci-après les résultats des épreuves du certificat d'études primaires qui eurent lieu à Gourdon, lundi dernier pour tout le canton de Gourdon. 68 présentés, 61 reçus.

Voici la liste des candidats et des candidates reçus :

Garçons : Tardieu, d'Anglars-Nozac; Moreau, du Vigan; Georges Herbet, de Payrignac; Georges Renée, de Payrignac; Boule Olivier, de St-Projet; Garrigues Emile, de Saint-Projet; Barrès Maurice, de Gourdon; Baynat Yves, de Gourdon; Buffière Henri, de Gourdon; Bourgade Henri, de Gourdon; Clarié Louis, de Gourdon; Dégat Jean, de Gourdon; Denis René, de Gourdon; Deviers Guy, de Gourdon; Fumel André, de Gourdon; Gouloumès Jean, de Gourdon; Hébrard Pierre, de Gourdon; Maury Albert, de Gourdon; Monginay Georges, de Gourdon; Lavaysse Roger, de Gourdon; Rouquier Emile, de Gourdon; Vergne Georges, de Gourdon; Dannaat Honoré, de Milhac; Passéfond Maurice, de Milhac; Rhodes Hubert, de Prouilhac; Bonnassy Raymond, de Prouilhac; Laval Roland de Prouilhac (mention bien); Espitalié Roger, de Lafontade, (mention très bien); Labrande Henri, de Lafontade; Méry Louis, de Costeraste; Lantuéjoul Robert, de St-Clair.

Filles : Picandon Marie, d'Anglars-Nozac; Maury Zélia, à St-Cirq-Madelon; Souliadi Augustine, le Vigan; Bardes Georgette, le Vigan; Bouygués Denise, à Gourdon; Delbos Ida, à Gourdon; Ganiayre Suzanne, à Gourdon; Jauvion Madeleine, de Gourdon; Lacombe Jeanne, de Gourdon; Lasfargues Marcelle, de Gour-

don; Laval Paul, de Gourdon; Montméja Odette, de Gourdon; Monzie Marie, de Gourdon; Vieillescazes Louise, de Gourdon; Aussel Raymond, de Payrignac; Noël Jeanne, de Payrignac; Libet Camille, de St-Projet; Rougier Marie, de Milhac; Aymard Georgette, à Gourdon; Goubleau Gisèle, à Gourdon; Calès Suzanne, à Gourdon (mention bien); Cambon Raymond, à Gourdon; Linnol Jacqueline, à Gourdon (mention très bien); Lonjou Marcelle, à Gourdon; Maisonhute Julienne, à Gourdon; Monnion Suzanne, à Gourdon (mention bien); Jauvion Odette, à Lafontade (mention bien); Lamouroux Odile, à St-Clair (mention bien); Viers Marguerite, à St-Clair; Laporte Fernande, à Salviac.

Toutes nos félicitations aux lauréats et lauréates ainsi qu'à leurs professeurs.

Soulomès

Nécrologie. — Lundi dernier, à 9 heures, un nombreux cortège a accompagné la dépouille mortelle de Cabrignac Louis à sa dernière demeure.

Décédé à l'âge de 48 ans, malgré des soins empressés, estimé de tous, amis et voisins, il est l'objet d'un regret général et nous pouvons dire qu'avec lui part un des meilleurs enfants de Soulomès.

A son épouse éplorée, Mme Julia Cabrignac, à ses sœurs et à toute la famille nous adressons nos condoléances attristées et nous les prions de croire à notre sympathie émue devant ce deuil cruel qui les frappe.

Salviac

Accidents en série. — D'abord 3 accidents d'auto: Rencontre d'un camion-citerne avec l'automobile de M. le docteur Malbec, sur la route de Cambelève. Collision d'un camion-citerne avec l'automobile-camion de M. Bos Vaillant, négociant à Salviac, sur la route Nationale à La Rozière. Collision également du même camion-citerne avec l'automobile de M. de Lubac, inspecteur d'assurances en ce même lieu. Et, enfin, M. Jean Orsi, domestique de Mme Vve Vaissière, à Salviac, a capoté à l'abbaye à la suite d'un éclatement de pneu. Partout dégâts matériels importants.

Mme Alice Thénèze, serveuse au café Auzelly, à Salviac, s'est blessée avec un verre cassé.

Mme veuve Valet, de Cambelève, s'est contusionnée la main droite avec un morceau de bois; plaie profonde.

Le père de M. Mamière, du Martoulès, s'est donné un coup de serpe en émondant un chêne.

Le fils de M. Barges, de Marmiac-Bénauxe, s'est blessé gravement à un genou en tombant sur un tesson de bouteille.

M. Gineste, fils, s'est brûlé la figure par suite de l'explosion d'une lampe à alcool.

Et M. Galet, domestique à Salviac, est tombé du haut d'une charrette de foin et s'est blessé à la poitrine.

Souillac

Association des anciens élèves et amis des écoles laïques de Souillac. — Le tirage de la tombola et la fête laïque donnée à cette occasion ont eu lieu le 16 juin, dans la cour de l'école des garçons. Nous publions ci-dessous le beau discours prononcé par M. Albert Bonnet, l'actif et dévoué président de l'Association :

« Mesdames, Mesdemoiselles, « Messieurs,

« Il y a exactement un an, en ce même lieu, sous ces mêmes ombrages, j'ai eu l'honneur et le plaisir de vous faire l'exposé de l'œuvre à laquelle s'est attachée toute entière l'Association des anciens élèves et amis des écoles laïques de Souillac.

« Vous nous avez compris et, avec votre aide, nos espoirs ont été réalisés. Cette année, plus généreusement encore, vous avez répondu à notre appel, montrant ainsi combien vous êtes convaincus de l'utilité de notre action; d'ailleurs les chiffres suivants vont vous permettre d'en apprécier l'importance: en 1934, 150 lots furent offerts pour la tombola et

3.000 billets vendus. Avec les ressources ainsi réalisées, il a été possible, durant cinq mois d'hiver, de distribuer 1.476 soupes chaudes aux enfants qui, jusqu'alors, étaient dans l'obligation de prendre un repas froid à l'école; 29 enfants de santé délicate ont pu faire avec grand profit un séjour de trois semaines à la mer ou à la campagne, à Sète, Arcachon, Ile de Ré, Villesèque, Payrac. En 1935, 265 lots ont été offerts, 4.304 billets ont été vendus, ce qui nous permettra de fixer à 50 le nombre des enfants envoyés dans les camps de vacances. Mais il est bien entendu, ainsi que nous l'avons longuement expliqué l'an dernier, qu'un certain nombre de familles non nécessairement assumant intégralement les frais de voyage et de séjour de leurs enfants. Grâce à l'esprit de solidarité qui anime la majorité de la population souillagaise, le succès de la tombola en 1935 affirme un progrès très marqué sur les résultats obtenus l'an dernier.

« Mmes Brugère, Faugère, Loubié, Peyrille, Vidal, Mlle Salives dont l'entrain toujours vivace vient allégrement à bout des difficultés de l'organisation matérielle de la tombola ont puisé un précieux encouragement en l'accueil sympathique que chacun de vous s'est plu à leur faire et je suis heureux de vous présenter en leurs noms leurs bien vifs remerciements.

« Il m'est particulièrement agréable de rendre hommage à M. Mans, le sympathique inspecteur primaire, pour l'attachement dévoué qu'il nous témoigne. Nous sommes très heureux de le voir aujourd'hui parmi nous.

« Nous remercions également le corps enseignant qui, durant l'année entière, avec le plus grand désintéressement, ne ménage ni son temps ni sa peine pour le bien des enfants fréquentant notre patronage.

« Au docteur Vizerie, membre de notre Association qui, à titre gracieux, veut bien se charger de l'examen médical des enfants, nous exprimons notre gratitude. Merci encore à MM. Vidal, Valade et Viguié pour les concours précieux que très aimablement ils nous prêtent.

« Enfin, à toute cette jeunesse que vous allez applaudir dans quelques instants, n'oubliez pas de donner une excellente note pour l'activité déployée dans la réussite de la tombola.

« En remerciant bien sincèrement tous les donateurs, nous n'omettrons pas de signaler le joli geste des fillettes de l'école qui ont tenu à confecturer elles-mêmes, sous la direction de leurs maîtresses, ces excellentes choses, pâtes et galantines que sauront apprécier, nous n'en doutons pas, les heureux gagnants. Cette intime collaboration de nous tous permet d'envisager pour l'avenir une longue fidélité à cette œuvre placée sous le signe de la bonté.

« Chers amis, à l'an prochain. »

Nécrologie. — Nous apprenons, avec les plus vifs regrets, le décès de Mme Georges Bonnet, survenue à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 28 ans.

Nous prions M. Georges Bonnet et toute sa famille de vouloir bien trouver ici l'expression de nos bien sincères condoléances.

Dégagnac

Le feu au bureau de la Poste. — Dans la nuit du 24 au 25 juin, vers minuit, alors que tout le monde dormait, un incendie s'est déclaré dans la cuisine du bureau des P.T.T.

Un voisin du bureau et Mlle la receveuse, réveillés en sursaut par le bruit des flammes donnèrent aussitôt l'alarme.

Grâce à la promptitude des secours le feu fut vite éteint et, tout danger paraissant écarté, tout le monde se retira après que M. le Maire eut posté en surveillance M. Dusseau, notre dévoué garde-champêtre.

Quelques temps après, l'alarme fut de nouveau donnée par le garde. Les archives du bureau, rangées sur des étagères clouées sur les cloisons qui avaient été surchauffées par l'incen-

die de la cuisine, s'enflammaient à leur tour et tout l'immeuble était menacé, cette fois, d'être la proie des flammes. Ce n'est que grâce au dévouement, poussé jusqu'à l'imprudence, déployé par les facteurs du bureau et quelques autres personnes que le feu put être maîtrisé, mais quelques papiers ont été brûlés, ainsi qu'une partie des sacs des dépêches arrivés dans la soirée.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais Mlle Fabre, intermédiaire du bureau n'a pu se sauver, et avec elle la caisse, qu'en sautant, en costume de nuit, par une fenêtre, d'une hauteur de 4 mètres.

Les pertes ne sont pas encore évaluées.

La gendarmerie enquête pour découvrir les causes de l'incendie.

RENSEIGNEMENTS

LES RETRAITES POUR LA VIEillesse

Majorations de rentes et des pensions mutualistes

La loi de finances du 31 mai 1933 a accordé de nouvelles allocations à certaines catégories de pensionnés de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse ou des Sociétés de Secours mutuels.

Les conditions générales pour être admis à formuler une demande de majoration au titre de la répartition de 1935 sont les suivantes :

1° Etre de nationalité française ;
2° Etre titulaire d'un livret de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse ou pensionné d'une société de secours mutuels ou de toute autre société de prévoyance ;
3° Etre âgé de 65 ans au moins au 31 décembre 1935 ;

4° Avoir effectué pendant 25 années, au moins, des actes de prévoyance autre que ceux prévus par la loi des retraites ouvrières et paysannes et par la loi sur les Assurances Sociales, en opérant des versements à la Caisse Nationale des Retraites ou en payant des cotisations régulières à des sociétés de secours mutuels ou à tout autre Société de secours servant des pensions de retraites et ayant, depuis 25 ans au moins, établi un fonds de retraite ;

5° Ne pas jouir d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à 1.200 francs ;

6° Ne pas être soumis à l'impôt sur les salaires, à l'impôt sur les bénéfices agricoles, industriels ou commerciaux (pour une somme dépassant, compte tenu de l'ensemble des revenus consolidés du postulant, 1.200 francs) ou des professions non commerciales, enfin à l'impôt général sur le revenu ;

7° Ne pas être titulaire, si la retraite a été constituée avec la participation de l'Etat, de l'allocation temporaire de 720 francs.

Les pensionnés qui n'ont jamais bénéficié d'aucune majoration ou allocation et qui remplissent les conditions ci-dessus indiquées, peuvent obtenir une allocation ainsi qu'une bonification spéciale pour enfants, s'ils ont élevé plus de trois enfants jusqu'à l'âge de 13 ans.

Les petits pensionnés déjà titulaires d'un complément (majoration, allocation, bonification), attribué antérieurement à la répartition des crédits de l'année budgétaire 1931-1932 et qui remplissent les conditions requises, doivent adresser une demande directement à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les intéressés trouveront dans les mairies tous renseignements et formules de demandes nécessaires qui devront être établies et adressées par les Mairies à la Préfecture, avec toutes les pièces justificatives, le 15 août 1935 au plus tard, sous peine d'exclusion.

Les mairies seront approvisionnées d'imprimés sur demande faite à la Préfecture (2^e division) et l'ensemble des demandes reçues par elles devra faire l'objet d'un seul envoi à la Préfecture après avoir été consignés sur le bordereau récapitulatif.

un réel progrès en matière de graissage



« Votre garagiste est plus particulièrement qualifié pour vous indiquer le type d'huile CASTROL BREVETÉE le mieux approprié à votre moteur »

Société Anonyme des HUILES CASTROL - 20, rue du Moulin-des-Broyeurs - COURBEVOIE

A PARIS Voyageurs, Touristes Compatriotes descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul PARIS (IX)

TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT DES DOMAINES ET DU TIMBRE

Vente de Chevaux réformés

Il sera procédé le 1^{er} juillet 1935, à 2 heures du soir, sur la place Gambetta, à Cahors, par le receveur des Domaines, à la vente aux enchères publiques, d'un cheval et d'une mule réformés provenant du 16^e régiment de Tirailleurs Sénégalais, à Cahors.

La vente aura lieu sans aucune garantie pour les vices rédhibitoires.

Au comptant et 10 0/0 en sus pour tous frais.

Le receveur des domaines: FABRE.

PERDU

Il a été perdu une ceinture en cuir noir. Prière rapporter au Bureau du Journal.

A SAISIR TRÈS PRESSE

Café-Restaurant à Tarbes

Recette 300 à 350 fr. par jour

3 salles de débit; 7 chambres. Tél., etc. Prix: 45.000 francs, libre

S'adresser: L. MICHELET

14, Boulevard Gambetta, CAHORS

Sans la santé, pas d'avenir

Le succès appartient aux hommes robustes et actifs dont l'organisme fonctionne à plein rendement. Mais cet organisme, sans cesse au travail, se fatiguera rapidement si on ne prend pas soin de lui fournir les reconstituants dont il a besoin. Rappelons que la Quintonine constitue une source de force et d'énergie. Un flacon, pour préparer soi-même un litre de délicieux vin fortifiant, vaut seulement 4 fr. 95. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

A VENDRE Terrain à bâtir

S'adresser à M. ROUGÉ

rue Emile-Zola, n° 62, CAHORS

Etude de Maître COURBES Notaire à Montcuq (Lot)

VENTE aux enchères

Il sera procédé par le ministère de Maître Gaston COURBES, Notaire à Montcuq, le dimanche sept juillet mil neuf cent trente-cinq, au lieu dit « Lamès », commune de Lascabanes, à Cahors, à 14 heures, heure légale, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur ;

Des meubles meublants et objets mobiliers faisant partie de la succession de Monsieur Léopold BESSEDE, et consistant principalement en un outillage de charbon (varlope, bouvets, scies, vilbrequins, ciseaux, compas, tarières, rabots, etc...), diverses roues de charrettes neuves à ferer, et un lot de bois d'œuvre (tréne, ormeau et acacia); un lit et une commode, ainsi que de menus objets mobiliers.

La vente aura lieu exclusivement au comptant. Il sera prélevé en sus 15 0/0 pour les frais. Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.

Feuilleton du « Journal du Lot » 16

DES CRIS AU CLAIR DE LUNE

PAR OLIVIER DUVERGER

Ce nom parut agir sur la résistance du jeune officier :

— Simon ! le jardinier ! Il vous a dit que...

— ...que c'était à votre rendez-vous que Mlle de Seillon était descendue après le départ de tous ses invités, cette nuit.

— Il a menti !

— Pourquoi l'accuser de mensonge ! Pourquoi vous obstiner à nier, lieutenant ? Je sais que vous n'avez pas couché avec cette nuit, affirmez-le-moi, le contraire ?

— L'ai-je dit, Monsieur le Procureur ?

— Alors, puisque vous n'avez pas couché avec cette nuit, où avez-vous donc passé la nuit ?

— Chez mon camarade le lieutenant Jacques Saint-Paul. L'inspecteur Mathieu l'a vu m'accompagner chez moi tout à l'heure.

Le magistrat ne put réprimer un geste d'étonnement :

— Vous invoquez un alibi !

— Je défends mon honneur ! n'est-

ce pas mon droit ? Que dis-je mon droit ! Mon devoir !

M. Dagay n'eut qu'une seconde d'hésitation :

— Soit, je vais contrôler votre affirmation. L'inspecteur Mathieu est dans l'antichambre. Où trouver votre camarade Saint-Paul ?

— Au quartier, Monsieur le Procureur. Nous devions y partir ensemble.

— C'est bon. Je vais l'envoyer chercher.

Le magistrat fit diligence.

Une demi-heure plus tard le lieutenant Saint-Paul était introduit auprès de lui.

Gilbert fut prié de se retirer quelques instants.

Le juge d'instruction était là avec son greffier qui avait noté toutes ses réponses depuis le début de l'entretien.

Il recueillit aussi la déposition de l'officier, qu'en dépit des règles de procédure, le Procureur interrogeait lui-même :

— Vous êtes, Monsieur, camarade de régiment du lieutenant de Caussols ?

— Parfaitement, Monsieur le Procureur.

— Une accusation très grave pèse sur votre ami, il est inutile que vous la connaissiez pour me répondre avec franchise. Je juge vain de vous demander une absolue sincérité !

— Que désirez-vous savoir de moi, Monsieur le Procureur.

— Voici. Est-il exact que le lieutenant de Caussols ait couché chez vous la nuit dernière ?

— Jacques, avait promis à son ami. Il n'hésita pas à mentir, fort de sa confiance en lui, certain que Gilbert ne pouvait être un malhonnête homme.

— C'est exact, Monsieur le Procureur, mon camarade de Caussols a passé la nuit chez moi.

— C'est ensemble que vous êtes rentrés chez vous, hier soir ?

— Parfaitement, Monsieur le Procureur.

— A quelle heure s'il vous plaît ?

— Ils n'avaient pas prévu cette question, Jacques esquiva une trop grande précision.

— Avant minuit, Monsieur le Procureur.

— Vous ne pouvez m'indiquer l'heure même approximative ?

— Je n'y ai pris garde et je ne crois pas que Caussols y ait non plus fait attention.

La sonnerie du téléphone arrêta sur ses lèvres la réponse du magistrat.

Il prit l'écouteur :

— Bonjour Marboz. Quoi de neuf... Vous dites... Mais c'est très intéressant ce que vous m'apprenez là... J'assurons n'ai pas perdu son temps. Parfait, parfait, oui, passez me prendre et nous irons voir ça.

Il raccrocha l'écouteur et regardant d'un air bizarre le jeune officier il se leva :

— Je vous remercie de vos renseignements, Monsieur. Je souhaite qu'ils soient utiles à votre ami. Encore mes excuses pour le dérangement.

— A votre service, Monsieur le Procureur.

Quand la porte se fut refermée sur son départ, Monsieur Dagay hochait la tête :

— Toi, mon garçon, tu nous as raconté une blague. L'amitié c'est très beau. Mais on ne la pousse pas jusqu'à vouloir sauver un criminel !

Le juge d'instruction demanda :

— Qui peut vous faire croire que cet officier a menti ? Monsieur le Procureur. Vous pensez donc toujours que le lieutenant de Caussols est l'assassin ?

— Le mot d'assassin est peut-être juridiquement inexact, nous nous comprenons, n'est-ce pas. Mais si j'avais pu conserver le moindre doute, le coup de téléphone de Marboz l'aurait dissipé.

— Ah ! bah ! le Chef de la Sûreté a du nouveau ?

— Oui. Il paraît que Jasseron que nous avons laissé sur les lieux cette nuit a fait une découverte de plus haut intérêt.

— De quoi s'agit-il ?

— Marboz l'ignore. C'est Polliat qui l'a averti sans lui donner de précision, aussi allons-nous avancer l'heure de notre transport. Je pense que notre jeune malade va bien et que vous pourrez l'entendre. Prépa-

rez-vous. Nous repartons.

— De suite ?

— Oui, oui, de suite. Il est bientôt neuf heures. La matinée sera vite passée. L'inspecteur Mathieu est encore là ?

— Mais oui, Monsieur le Procureur. Il garde à vue notre lieutenant. Qu'allons-nous faire de lui ? L'emmenons-nous à la villa ?

— Evidemment ! Il faut battre le fer tant qu'il est chaud. Pendant que nous travaillerons là-bas, je vais prier Mathieu de faire une petite enquête auprès des concierges de ces deux lazars. J'ai l'impression qu'ils sont d'accord pour nous égarer. Cet alibi est trop bien venu pour n'avoir pas été prémédité.

Le garçon de service annonça le chef de la Sûreté :

— Qu'il entre, qu'il entre, fit Monsieur Dagay.

Et quand le policier fut là :

— Bonjour, mon cher Marboz. L'affaire s'annonce bien m'avez-vous dit ?

— Il paraît que oui, Monsieur le Procureur, bien que Polliat ne m'ait pas donné de détail.

— Vous avez la grande voiture.

— Elle est en bas.

— C'est que nous sommes cinq.

— Cinq ?

— Eh ! oui, cinq. Vous, M. Durand et son greffier, notre petit lieutenant, moi enfin !

— Vous croyez utile de l'emmenner dès à présent.

— In-dis-pen-sa-ble, mon cher Commissaire ! Oui, indispensable. Il faut agir à coup de masse sans perdre une minute ! Il ne faut pas leur laisser le temps de réagir.

— M. Durand remarqua :

— Ils n'ont pu déjà que trop réfléchir depuis cette nuit.

— Evidemment, mais le drame est encore de trop fraîche date pour qu'ils résistent à une bousculade de leurs idées. Ils sont sûrement encore, plus ou moins, sous le coup de leurs émotions de la nuit.

Le départ du Palais s'effectua discrètement, parmi l'affluence des matinées d'audience.

Par la promenade ensoleillée ils gagnèrent la villa tragique.

Ce fut encore le Docteur Pascal, qui les reçut.

Il n'avait pas quitté le chevet de la jeune fille dont l'état d'abattement inquiétait.

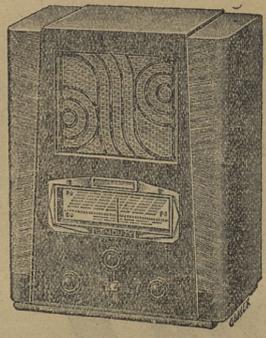
Mme de Seillon brisée d'émotion et de fatigue ne s'était mise au lit que très tard. Elle dormait encore.

Les domestiques, eux, vaguaient à leurs occupations habituelles, s'arrêtant parfois, pour, en courts conciliabules, commenter le drame de la nuit.

A l'arrivée des magistrats, ils s'étonnèrent de voir le lieutenant avec eux et à voix basse échangèrent mille suppositions.

Simon, seul, au jardin, se taisait.

(A suivre)



STATION SERVICE RADIO

A. MANDON

17, rue du Maréchal-Foch, CAHORS
E. 57 LEMOUZY
7 lampes TOUTES ONDES
1.875 francs
DÉPANNAGE dans mes ateliers
des Postes de toutes marques
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Devis sur demande

GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures,
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
3, rue des Capucins

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue
PRIX DU FLACON :
15 francs
Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE
ENVENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES

OUVRAGES DE DAMES & MODES

paraissant le 1er de chaque mois
Une revue complète embrassant tout le programme des travaux féminins
Un abonnement de 3 ou 6 mois avec une jolie prime gratuite sera envoyé aux lectrices de ce journal.
Pour un abonnement de 3 mois à 9 fr. en plus de la revue « Ouvrages de Dames et Modes » il sera offert un charmant napperon « LES CORBEILLES » — broderie au point de croix, dessiné avec fourchettes.

Pour un abonnement de 6 mois à 18 fr. vous recevrez en prime gratuite un très joli poudrier de sac, nickelé d'une grande marque.

BON-PRIME
à retourner aux
Publications François Tedesco
39, Boulevard Raspail, Paris-7e

Je désire recevoir un abonnement-
prime de 3 mois - 6 mois (1) à partir
du 1er Juillet à la Revue « Ouvrages
de Dames et Modes ». A titre de
lectrice (2)
Nom :
Adresse :

(1) Effacer la mention inutile.
(2) Nom du journal.

PRETS RAPIDES
sous toutes formes vous seront procurés
rapidement par particuliers à partir de
5.000 fr. Rien à verser d'avance sur la
commis. TAUX RÉDUIT, ÉCRIVEZ.
Réponse gratuite
CAISSE IMMOBILIERE
104, rue Réaumur, PARIS

P.-O.-MIDI
Principales améliorations
projetées par le réseau P.-O.-Midi
au 15 mai 1935

Le Réseau P.-O.-Midi qui termine
actuellement les travaux d'électrification
de la section Vierzon-Brive de sa
ligne Paris-Toulouse envisage à
cette occasion pour le 15 mai prochain
de notables améliorations de ses
horaires.
Sur la ligne de Paris-Port-Bou, il
se propose de retarder le train rapide
de 77 de 21 h. 10 à 22 heures au départ
de Paris-Quai-d'Orsay tout en
avançant l'arrivée à Toulouse à 8 h.

au lieu de 9 h. et l'arrivée à Port-
Bou à 13 h. 49 au lieu de 15 h. 11.
Le train express 79, partant de
Paris-Austerlitz, à 22 h. 40 serait
prolongé de Brive, d'où il partirait à
7 h. 33, jusqu'à Toulouse (arr. à
11 h. 57).
Le train rapide 56 partirait de Tou-
louse à 13 h. 25 (au lieu de 10 h. 30)
et arriverait à Paris-Quai-d'Orsay à
23 h. 35 soit un gain de 45 minutes.
Il relèverait à Toulouse la correspon-
dance des trains express 110 de Sète et
rapide 570 de Bayonne établissant
ainsi une relation nouvelle de jour
entre Perpignan (départ à 8 h. 02),
Narbonne (départ à 9 h. 53) et Paris.
L'origine du train express 52 se-
rait reportée de Brive à Toulouse (dé-
part 8 h. 30) et l'arrivée à Paris s'ef-
fectuerait à 19 h. 10. Il relèverait à
Toulouse la correspondance du train
rapide 106 de Marseille et Sète.

Une relation de matinée serait
créée entre Limoges et Paris du 1er
Mars au 5 novembre par déplacé-
ment du train 60 qui partirait de Li-
moges à 6 h. 45 et arriverait à Paris-
Quai-d'Orsay à 12 h. 33.
Des améliorations importantes sont
prévues aussi sur la ligne de Bre-
tagne où le train express 193 (Paris à
Tours par Vendôme), partant une
heure plus tôt, soit à 19 h. 50 de Pa-
ris-Quai-d'Orsay, serait prolongé de
Tours à Savenay par Saumur, Angers,
Nantes pour correspondre à Redon
avec un train arrivant à Quim-
per vers 7 h. 09).

Chambord, Cheverny, Chaumont. —
Prix du transport : 18 fr., ou 28 fr.
Au départ de Tours (5 circuits). —
Loches, Chenonceaux, Amboise, Vil-
landry, Azay-le-Rideau, Chinon, Us-
sé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes,
Chaumont, Blois, Chambord, Chever-
ny. — Prix du transport : 22 fr. ; 25
francs ; 34 fr. ; 36 fr. ; 50 fr.

P.-O.-MIDI
Les châteaux du Blésois
et de Touraine en automobile
Du 1er avril au 13 octobre 1935

Pendant la belle saison, les Che-
mins de fer d'Orléans et du Midi or-
ganisent des circuits pour la visite
rapide et pratique des plus intéres-
sants châteaux de la Loire dont ci-
après la nomenclature :
Au départ de Bois (2 circuits). —

Pour tous renseignements, déli-
vrance des billets, location des pla-
ces d'auto-car moyennant une taxe de
2 francs par personne, s'adresser :
— à Paris : aux agences P.O.-Mi-
di, 16, boulevard des Capucins et
126, boulevard Raspail ; à la gare du
Quai d'Orsay (Bureau de Renseigne-
ments de la gare et Bureau de l'Union
Nationale des Agences de Voyages) ;
— à Blois : à la gare ; au Bureau
du Service d'auto-cars, 2 pl. Victor-
Hugo.
— à Tours : à la gare ; au Bureau
du Service d'auto-cars, 8, boulevard
Béranger, — aux Principales Agences de
Voyages.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

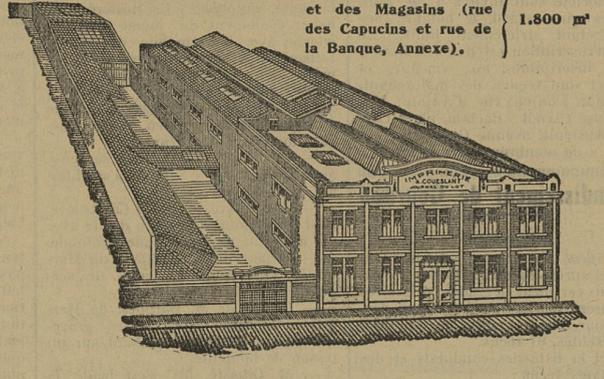
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'ÉTÉ 1935

Table of train schedules for the summer of 1935, including routes from Paris to Toulouse via Cahors, and other regional lines like Cahors to Libos, Cahors to Capdenac, and Cahors to Capdenac.